

POLLINIS

ONG INDÉPENDANTE ET SANS BUT LUCRATIF QUI AGIT EXCLUSIVEMENT GRÂCE AUX DONS DES CITOYENS POUR LA PROTECTION DES ABEILLES DOMESTIQUES ET SAUVAGES, ET POUR UNE AGRICULTURE QUI RESPECTE TOUS LES POLLINISATEURS.

PESTICIDES ET POLLINISATEURS : LA COMMISSION ET LES ÉTATS MEMBRES SONT-ILS EN TRAIN DE CÉDER AUX PRESSIONS DE L'AGROCHIMIE ?

Alors que les insectes sont en train de disparaître, des protocoles de tests qui mesurent la toxicité réelle des pesticides sur les pollinisateurs avant leur mise sur le marché sont bloqués depuis six ans à Bruxelles. L'intense lobbying des firmes de l'agrochimie est en train de porter ses fruits : l'Europe pourrait bientôt se priver des « tests abeilles » préconisés par l'EFSA, l'autorité sanitaire européenne, le seul outil scientifique ambitieux et pragmatique qui permettrait d'enrayer le déclin des pollinisateurs.

CONNAÎTRE LA TOXICITÉ RÉELLE DES PESTICIDES SUR LES POLLINISATEURS

L'Union européenne se targue d'avoir le système d'autorisation de mise sur le marché des pesticides le plus strict au monde. Mais la procédure d'homologation actuelle concernant les risques pour les abeilles, qui se fonde sur une méthode proposée par l'ICCPR (Commission internationale pour les relations plantes-pollinisateurs), présente de graves et nombreuses lacunes : tests de toxicité obsolètes et inadéquats, effets délétères non testés, conflits d'intérêts patents... En conséquence, des produits dangereux pour les pollinisateurs sont régulièrement autorisés ou maintenus sur le marché européen.

Les failles du système actuel ont été reconnues dès 2012 par l'Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA)¹. Sur demande de la Commission européenne, cette agence sanitaire en charge de l'évaluation des risques a donc produit en 2013 de nouvelles « lignes directrices », un document appelé *EFSA Guidance document on the risk assessment of plant protection products on bees* (ci-après EFSA GD). Rédigé par un panel réunissant une trentaine de scientifiques indépendants, ce document fournit les protocoles permettant de tester la toxicité réelle des pesticides sur les pollinisateurs avant leur mise sur le marché.

¹ Scientific Opinion on the science behind the development of a risk assessment of Plant Protection Products on bees (*Apis mellifera*, *Bombus* spp. and solitary bees) <https://www.efsa.europa.eu/en/efsajournal/pub/2668>

Ces protocoles portent non pas sur les seules abeilles domestiques, comme c'est le cas actuellement, mais aussi sur les bourdons et les abeilles solitaires (les tests actuels ignorant l'impact des pesticides sur les quelques 1960 espèces d'abeilles sauvages qui assurent la pollinisation des cultures et des fleurs de notre continent). L'EFSA GD prend aussi en compte de manière systématique, la contamination par le pollen, l'eau, les poussières, les effets des pesticides sur les larves, la toxicité chronique (exposition à de faibles doses sur le long terme), les effets sublétaux, les effets cumulatifs

(l'accumulation d'une substance dans l'organisme)... Autant d'impacts qui ne sont pas ou mal testés aujourd'hui. [Voir tableau p.10].

DISPARITION DES POLLINISATEURS ET PESTICIDES

Les insectes pollinisateurs disparaissent à un rythme alarmant : plus de 75 % des insectes volants ont disparu des zones protégées en Allemagne en moins de trente ans¹ ; au niveau mondial, 40 % des insectes sont en déclin et leur taux de mortalité est huit fois plus important que celui des mammifères, oiseaux et reptiles². Le rapport de 2019 de la plateforme intergouvernementale sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES) – instance onusienne rassemblant les représentants de 110 pays – vient confirmer ce constat : la vie sur Terre est en train de disparaître, avec un million d'espèces végétales et animales (dont la moitié est constituée d'insectes) menacées d'extinction³.

Selon les scientifiques, l'agriculture conventionnelle, et notamment l'usage des pesticides sont en grande partie responsables de la disparition des insectes. Sur les abeilles domestiques et sauvages, les études soulignent leurs nombreux impacts négatifs : l'exposition aiguë des insectes à ces substances entraîne leur mort directe, alors que leur exposition chronique à de faibles doses entraîne des effets sublétaux (perte d'orientation, baisse de la fertilité...) qui, à terme, mettent en péril la survie des pollinisateurs⁴. Les cocktails entre molécules viennent par ailleurs renforcer leurs impacts délétères⁵. Au-delà des nombreux services écosystémiques qu'ils fournissent, les insectes pollinisateurs sont aussi garants de notre sécurité alimentaire : plus de 75 % des cultures alimentaires, notamment de fruits et légumes, reposent sur la pollinisation⁶.

¹ Hallmann CA, Sorg M, Jongejans E, Siepel H, Hofland N, Schwan H, et al. (2017) More than 75 percent decline over 27 years in total flying insect biomass in protected areas. *PLoS ONE* 12(10): e0185809. <https://doi.org/10.1371/journal.pone.0185809>

² Francisco Sánchez-Bayo, Kris A.G. Wyckhuys, (2019) Worldwide decline of the entomofauna: A review of its drivers, *Biological Conservation*. <https://doi.org/10.1016/j.biocon.2019.01.020>

³ <https://www.ipbes.net/news/Media-Release-Global-Assessment>

⁴ Goulson, D., et al. (2015). "Bee declines driven by combined stress from parasites, pesticides, and lack of flowers." *Science* 347(6229): 1435.

⁵ Gitt, R., et al. (2012). "Combined pesticide exposure severely affects individual- and colony-level traits in bees." *Nature* 491: 105-108; David, A., et al. (2016). "Widespread contamination of wildflower and bee-collected pollen with complex mixtures of neonicotinoids and fungicides commonly applied to crops." *Environment International* 88: 169-178.

⁶ <https://www.ipbes.net/news/Media-Release-Global-Assessment>

Surtout, les nouvelles lignes directrices permettent d'évaluer de façon adéquate les pesticides de dernière génération, les pesticides systémiques (le pesticide se diffuse dans toute la plante). Utilisés à partir des années 1990, ils dominent aujourd'hui le marché, et leurs effets catastrophiques sur le vivant ne sont pas correctement détectés par les tests actuels.

Si la liste n'est pas exhaustive (les effets cocktails ou synergiques par exemple n'y figurent pas), l'EFSA GD demeure à ce jour la méthodologie la plus complète et efficace pour prévenir la mise sur le marché de produits dangereux pour les pollinisateurs, ce qu'exige d'ailleurs depuis 2009 la réglementation sur les pesticides².

Mais pour être mises en œuvre, ces lignes directrices doivent encore être approuvées par le SCoPAFF³, un comité réunissant les représentants de la Commission européenne et des ministères de l'agriculture des États membres de l'Union européenne. **Or, depuis six ans, ce comité bloque systématiquement l'adoption des tests abeilles.**

² Règlement (CE) n° 1107/2009 du Parlement européen et du Conseil concernant la mise sur le marché des produits phytopharmaceutiques.

³ Pour *Standing Committee on Plants, Animals, Food and Feed*. Dans le secteur des pesticides, aucune modification du règlement ne peut être effectué sans la validation des États membres réunis en comitologie.

L'INTENSE LOBBYING DE L'AGROCHIMIE

Dès la publication de l'EFSA GD, en 2013, les firmes de l'agrochimie se sont opposées à l'adoption de ce document scientifique (mis à jour en 2014 pour tenir compte notamment de certaines de leurs remarques). Entre 2016 et 2019, l'European Crop Protection Association (ECPA), qui regroupe notamment Bayer-Monsanto, ChemChina, BASF et Dow AgroSciences (Coterba), a ainsi envoyé plus d'une dizaine de lettres à la Commission européenne et aux représentants des États membres réunis au sein du SCoPAFF (celles des années précédentes n'ont pas été rendues publiques). [Voir exemples de lettres page 5]

L'argumentaire est toujours le même :

- 1.** La méthodologie EFSA serait « *contre-productive par rapport au but recherché* »⁴, à savoir évaluer l'impact des pesticides sur les abeilles.
→ Bien au contraire, ces lignes directrices vont bien plus loin que les protocoles actuels d'évaluation qui testent de façon systématique uniquement la toxicité aiguë pour les seules abeilles domestiques.
- 2.** Les objectifs de protection, c'est-à-dire le pourcentage de perte qu'une colonie d'abeilles exposée à un pesticide peut supporter sans présenter de « risque inacceptable », seraient trop protecteurs, et les niveaux d'exposition auxquels les abeilles seraient soumises lors des tests ne refléteraient pas la réalité du terrain (« *Des objectifs de protection impossibles et irréalistes font que l'ensemble du document repose sur des hypothèses incorrectes et extrêmement conservatrices.* »)⁵.
→ L'industrie s'oppose ainsi au niveau de protection retenu par l'EFSA, qui considère qu'à partir de 7% de perte d'une colonie d'abeilles, le risque de perdre cette colonie devient inacceptable. L'industrie préférerait maintenir le taux actuel de 20%. Elle s'oppose aussi aux valeurs seuils de toxicité retenues par les scientifiques, c'est-à-dire le niveau à partir duquel un produit est considéré comme dangereux, en particulier pour la toxicité chronique.
- 3.** Mais surtout, « *tous les insecticides, et beaucoup d'herbicides et fongicides échoueraient aux tests de premier niveau de risque en laboratoires et nécessiteraient de passer des études de semi-terrain et en plein champ* »⁶.
→ Une étude menée par les principaux producteurs de pesticides eux-mêmes (Bayer, BASF, Dow AgroSciences, Syngenta, FMC Agricultural Solutions, Adama) montre en effet qu'en appliquant les « tests abeilles » relatifs à la toxicité chronique à 250 produits déjà sur le marché : **« 79 % de toutes les utilisations d'herbicides ont échoué, ainsi que 75 % des utilisations de fongicides et 92 % des utilisations d'insecticides. »**⁷. Ces produits, qui échoueraient donc lors de la première phase de

⁴ Lettre de l'ECPA aux membres du SCoPAFF datée du 17 janvier 2017.

⁵ Lettre de l'ECPA aux membres du SCoPAFF datée du 29/11/2016.

⁶ Lettre de l'ECPA aux membres du SCoPAFF datée du 14/03/2019.

tests, devraient alors passer une série de tests supplémentaires : une démarche plus longue et coûteuse pour les entreprises, avec *in fine* le risque de ne pas obtenir les autorisations de mise sur le marché ou leur renouvellement.

DE L'UTILITÉ DES « TESTS ABEILLES »

En 2018, la Commission européenne a interdit l'usage (sauf sous serres) de trois molécules néonicotinoïdes autorisées depuis une trentaine d'années. Cette décision est fondée sur les résultats des « tests abeilles » de l'EFSA GD qui, de façon exceptionnelle, ont été utilisés pour la ré-évaluation des risques posés par ces insecticides. La preuve que le processus d'homologation actuel n'est pas capable d'évaluer convenablement les pesticides.

Évidemment, tout l'enjeu est là pour les firmes de l'agrochimie. En s'appuyant sur ces arguments, elles vont donc demander systématiquement aux membres du SCoPAFF de ne pas adopter l'EFSA GD sans procéder d'abord à une révision du document en leur faveur. Elles demandent aussi de ne procéder à aucun changement qui viserait à inscrire dans la législation les valeurs seuils de toxicité de ces tests abeilles. {« Éviter les modifications législatives (*adaptation des principes uniformes*) lorsque les propositions de changements restent discutables, ne se fondent pas sur les connaissances les plus récentes et conduisent à des demandes de données supplémentaires irréalisables. »}⁸. L'EFSA GD a pourtant été élaboré par les meilleurs spécialistes indépendants et validé par l'autorité sanitaire.

En 2014, la Commission européenne a lancé un premier plan d'adoption de l'EFSA GD en plusieurs étapes, avec l'adoption au 1^{er} janvier 2015 d'une grande partie des tests « *identifiés comme applicables immédiatement* » puis, au 1^{er} janvier 2017, des tests en cours de développement lors de la publication de l'EFSA GD, et enfin une adoption ultérieure des tests nécessitant encore quelques années pour être disponibles. Si le SCoPAFF avait validé ce plan d'adoption, l'ensemble des lignes directrices auraient été mises en oeuvre en 2019.

Entre 2014 et 2018, ce plan d'adoption a été mis plus de 20 fois à l'ordre du jour du SCoPAFF, en vain.

LA COMMISSION CÈDE ET RECALE

En 2018, la Commission européenne a lancé une Initiative pour les Pollinisateurs, un vaste plan de protection des insectes pollinisateurs en Europe, et affiché sa volonté de faire avancer le dossier de l'EFSA GD, allant jusqu'à annoncer son adoption pour la fin de l'année 2018⁹. En juillet, elle a proposé aux États membres une nouvelle version (la 5^e) du plan d'adoption par étapes, avec un nouveau calendrier.

Ce calendrier a été présenté lors d'une réunion consacrée aux produits phytopharmaceutiques du Groupe consultatif sur la chaîne alimentaire, la santé animale et végétale, qui s'est tenue à Bruxelles le 21 septembre 2018. Lors de cette réunion, la Commission a spécifiquement assuré à POLLINIS qu'aucune modification de l'EFSA GD n'était prévue, et que l'adoption concernait bien la version de 2014¹⁰.

⁷ Miles, M. *et al.* (2018). « Improving pesticide regulation by use of impact analysis: A case study for bees ». Julius-Kühn-Archiv https://www.researchgate.net/publication/326711149_improving_pesticide_regulation_by_use_of_impact_analyses_A_case_study_f_or_bees


⁸ Lettre de l'ECPA aux membres du SCoPAFF datée du 14/03/2019.

⁹ http://ec.europa.eu/environment/nature/conservation/species/pollinators/index_en.htm

¹⁰ Voir Minutes ad-hoc meeting of the Advisory Group on the Food Chain, Animal and Plant Health on plant protection products, 21.09.2018, Brussels.

LETTRES DU 29 NOVEMBRE 2016 ET DU 14 MARS 2019

Extraits des lettres de pression du lobby des pesticides sur les membres du SCoPAFF et la DG SANTÉ de la Commission européenne, qui gère l'homologation des pesticides. Entre 2016 et 2019, plus d'une dizaine de lettres de ce type demandent à ce que les lignes directrices de l'EFSA ne soient pas adoptées, arguant que la plupart des substances pesticides déjà sur le marché ne pourraient pas passer le premier niveau des nouveaux tests d'homologation.



LET/16/EJ/27037
29 November 2016

To: Michael Flüh
DG SANTE, European Commission
B-1049 Brussels
michael.flueh@ec.europa.eu

Euros Jones
Director Regulatory Affairs
(+32) 2 663 15 53
euros.jones@ecpa.eu

Members of SCoPAFF-phytopharmaceuticals

ECPA input for SCoPAFF meeting on 6-7 December:

- > Endocrine disruption
- > Bee Guidance document
- > Co-formulants
- > Residue definition guidance document
- > REFIT evaluation: Regulations 1107/2009 & 396/2005
- > Stakeholder dialogue with SCoPAFF

Traduction partielle

Contribution de l'ECPA à la réunion SCoPAFF des 6 et 7 décembre :


- Perturbateurs endocriniens
- EFSA Guidance Document

L'ECPA continuera de demander à la Commission, à l'EFSA et aux États membres :

- **De ne pas adopter les lignes directrices** dans leur forme actuelle, étant donné qu'elles sont contre-productives par rapport au but recherché.
- **De rejeter les modifications législatives** proposées lorsque les valeurs seuils proposées demeurent discutables et ne sont pas fondées sur les connaissances scientifiques les plus récentes.

ECPA will continue to ask that the Commission, EFSA and Member States:

- **Not to adopt the guidance document** as it currently stands, on the basis that it is not fit for purpose.
- **Reject the proposed legislative changes** when the proposed trigger values remain questionable and are not based on the most recent scientific knowledge



LET/19/PD/31095
14 March 2019

Dr Klaus Berend
Head of Unit E.4 - Pesticides and Biocides
DG Sante
European Commission
1049 Brussels
klaus.berend@ec.europa.eu

Peter Day
Director of Regulatory Affairs
+32 2 663 76 01
peter.day@ecpa.eu

ECPA input: SCOPAFF phytopharmaceuticals-legislation meeting, 21-22 March 2019

- Endocrine disruptors
- EFSA bee guidance document and update of Uniform Principles

Traduction partielle

Contribution de l'ECPA : Réunion du SCOPAFF sur la législation phytopharmaceutique, 21-22 mars 2019

- Perturbateurs endocriniens
- EFSA Guidance Document et mise à jour des Principes Uniformes

Lignes directrices de l'EFSA sur l'évaluation des risques des produits phytopharmaceutiques sur les abeilles

L'ECPA est en faveur d'une évaluation rigoureuse des risques liés aux pollinisateurs, cependant nous réitérons notre demande de révision importante de l'EFSA GD avant tout type de mise en œuvre. L'ECPA rassemble des informations publiques sur les conclusions de l'EFSA concernant les abeilles, depuis Janvier 2016. Ces informations démontrent que **pour 67 substances actives évaluées, dans le cadre du processus d'examen par les pairs, en suivant les lignes directrices actuelles de l'EFSA, il n'y a eu que deux cas où l'évaluation des risques pour les abeilles était complète ; 65 substances actives n'ont pas réussi l'évaluation proposée.**

EFSA guidance document on the risk assessment of plant protection products on bees (Agenda item A.08.1 and C.01)

ECPA is supportive of a robust pollinator risk assessment, however we would reiterate our request for a significant revision of the proposed EFSA guidance document before any type of implementation. ECPA is collating public information on EFSA conclusions on bees since January 2016 (see Attachment 1 – up to 25 February 2019). This information demonstrates that for 67 active substances where the current draft bee guidance document was used in peer review process, there were only 2 cases having a completed bee risk assessment (see Figure 1 in Attachment 2); 65 active substances could not pass the proposed assessment scheme.

Cette nouvelle proposition compte en réalité plusieurs reculs notables par rapport à celle de 2014 : elle fait l'impasse sur les bourdons et les abeilles solitaires, repoussant à 2021 l'adoption des tests les concernant (et qui, pour les bourdons par exemple, existent déjà). L'idée de reconsidérer les objectifs de protection et les valeurs seuils de toxicité – revendication historique de l'industrie – est formulée pour la première fois dans le document.

Part C

Further actions proposed in order to allow for full implementation of the EFSA Guidance Document.

- A review of the Guidance Document based on new scientific information and data.
- Reconsideration of background mortality and trigger values.

Extrait d'un document fuité datant de décembre 2018 et officialisant la possibilité d'une révision des taux de mortalité des colonies d'abeilles et des valeurs seuils de toxicité – deux types de valeurs établies dans l'EFSA GD et contestées par l'agrochimie depuis 2013.

Lors de la réunion du SCoPAFF des 23-24 octobre 2018, une majorité d'États membres s'est pourtant à nouveau prononcée contre cette proposition (16-, 9+). Le point d'achoppement : les tests de toxicité chronique et larvaire préconisés par l'EFSA et vilipendés par l'industrie. Souhaitant sortir de ce blocage, la Commission propose donc dans la foulée un « compromis », dont les détails ont émergé par la suite dans un document fuité [voir extraits page suivante] :

- Dans la première phrase d'adoption :
 - les parties concernant la toxicité chronique et larvaire pour les abeilles domestiques ont disparu ;
 - l'ensemble des tests concernant les bourdons et les abeilles solitaires ont disparu ;
 - ne reste plus que la toxicité aiguë pour les abeilles domestiques, des effets déjà testés dans la procédure actuelle.
- La seconde phase d'adoption est repoussée après « *la publication d'une version révisée de l'EFSA GD* ».

EXTRAITS D'UN DOCUMENT FUITÉ DATANT DE DÉCEMBRE 2018

Ce document montre les corrections apparentes apportées au plan d'adoption de l'EFSA GD par la Commission européenne.

Part A			
Parts of the EFSA guidance document to be used for applications submitted after 30 June 2019			
HONEYBEES			
Screening step spray applications	Trigger value	Guideline/test protocol	Reference to the EFSA Guidance Document of 4 July 2014
Acute contact adults	HQ > 42 (downwards spray); HQ > 85 (upwards/sideways)	OECD Test Guideline 214	Chapter 3.2.1 Table 2
Acute oral adults	ETR > 0.2	OECD Test Guideline 213	Chapter 3.2.2 Table 3
Chronic adults	ETR > 0.03	OECD Test Guideline 245	Chapter 3.2.2 Table 3
Larvae	ETR > 0.2	OECD Guidance Document 239	Chapter 3.2.2 Table 3
Exposure from surface water	ETR _{acute adults} > 0.2; ETR _{chronic adults} > 0.03 ETR _{chronic larvae} > 0.2	Use highest PEC _{sw} from FOCUS step 1 or RAC for aquatic organisms.	Chapter 3.5.2
Exposure from puddle water	ETR _{acute adults} > 0.2; ETR _{chronic adults} > 0.03 ETR _{chronic larvae} > 0.2	Use run-off PEC values from FOCUS	Chapter 3.5.3
Exposure to plant metabolites			Chapter 3.6
Screening step solid formulations	Trigger value	Guideline/test protocol	Reference to the EFSA Guidance Document of 4 July 2014

Toutes les données problématiques pour l'industrie agrochimique (notamment les tests de toxicité chronique et larvaire) ont été supprimées du plan proposé en juillet 2018 au SCoPAFF.

Part B	
Parts of the EFSA guidance document to be used for applications submitted after 30th June 2021 publication of the revised EFSA Guidance Document on the risk assessment for bees	

Une série de tests qui devaient être adoptés au 30 juin 2021 est reportée à la « publication de la version révisée de l'EFSA Guidance Document ».

2019 : REQUIEM POUR LES ABEILLES ?

Sans surprise, lors de la réunion du SCoPAFF des 24 et 25 janvier 2019, une majorité d'États membres s'est déclarée favorable à la nouvelle proposition de « compromis » de la Commission (18+,3-). Un vote définitif devait avoir lieu les 20-21 mai 2019, à quelques jours seulement des élections européennes. Cependant, compte tenu de la pression exercée par POLLINIS et les autres membres de la BeeCoalition (qui regroupe plus de 130 ONG environnementales), et de la mobilisation d'une centaine d'eurodéputés¹¹, ce vote, désormais controversé, a été repoussé.

Face aux inquiétudes du Parlement européen, la Commission européenne s'est montrée rassurante, déclarant qu'elle n'abaissait en aucun cas le niveau actuel de protection des pollinisateurs, et qu'un « *tel progrès [la version de compromis], même s'il est limité pour le moment, est préférable à la poursuite de l'imbroglio qui dure depuis 5 ans sur l'ensemble des lignes directrices.* »¹² Entre temps, en mars 2019, la Commission a officiellement confié un nouveau mandat¹³ à l'EFSA, lui demandant de revoir ses lignes directrices. Elle ouvre ainsi la voie à des tests plus permissifs : tout laisse penser que les objectifs de protection et les valeurs seuils de toxicité seront revus à la baisse, comme le souhaite l'industrie.

Si une mise à jour des lignes directrices avec les derniers tests validés internationalement est souhaitable, aucune refonte du document de 2014 ne peut se justifier scientifiquement, et certainement pas la remise en question des objectifs de protection ou des valeurs seuils de toxicité. **À ce jour, il n'existe aucune donnée scientifique indépendante pour justifier une révision de l'EFSA GD.**

LES FOSSEYEURS DES ABEILLES ONT-ILS GAGNÉ ?

L'EFSA GD a été commandité par la Commission européenne qui répondait à l'urgence environnementale que représente la disparition des pollinisateurs. Les protocoles établis ont été déterminés par des scientifiques indépendants parmi les plus pointus au monde. En janvier 2019, dans le cadre du rapport de la Commission PEST, le Parlement européen a voté en faveur de l'adoption immédiate de l'intégralité de l'EFSA GD. La société civile, notamment les ONG environnementales comme POLLINIS, appellent également de leurs vœux son adoption.

LE DIABLE EST DANS LES DÉTAILS

Les firmes de l'agrochimie cherchent à modifier « les objectifs de protection » et « les valeurs seuils de toxicité ». Ces deux notions sont cruciales car elles déterminent le niveau à partir duquel on estime qu'un produit est dangereux ou non pour les pollinisateurs. Si ces valeurs sont établies à des seuils trop permissifs, la réglementation, aussi stricte soit-elle n'aura aucun effet sur la protection de ces insectes.

Objectifs de protection : pourcentage de perte qu'une colonie d'abeilles exposée à un pesticide peut supporter sans présenter de « risque inacceptable ». Si le taux de mortalité est inférieur à cette valeur, le pesticide est considéré comme non-dangereux pour les abeilles.

Valeurs seuils de toxicité : définit les niveaux à partir desquels les risques pour la santé humaine ou l'environnement ne peuvent pas être écartés.

¹¹ Voir Annexe 10 du rapport de POLLINIS « Évaluation des pesticides et risques pour les pollinisateurs : procédures obsolètes et conflits d'intérêts ». <https://www.pollinis.org/admin/wp-content/uploads/2019/05/rapport-pollinis-evaluation-des-pesticidesrisques-pour-pollinisateurs-2019-semi-compressed.pdf>

¹² Réponse du commissaire européen à la santé, Vytenis Andriukaitis, à la lettre de Bart Staes et d'une centaine d'eurodéputés. Annexe 11 du rapport de POLLINIS « Évaluation des pesticides et risques pour les pollinisateurs : procédures obsolètes et conflits d'intérêts ». <https://www.pollinis.org/admin/wp-content/uploads/2019/05/rapport-pollinis-evaluation-des-pesticidesrisques-pour-pollinisateurs-2019-semi-compressed.pdf>

¹³ <http://registerofquestions.efsa.europa.eu/roqFrontend/questionLoader?question=EFSA-Q-2019-00308>

Seule l'industrie agrochimique s'oppose à la mise en œuvre de ce document. Sa stratégie – qui consiste notamment à gagner du temps dans les dossiers concernant la toxicité des pesticides – est pour l'instant couronnée de succès. Le rôle de la Commission et celui des États membres, qui agissent dans l'opacité la plus totale au sein du SCoPAFF – un déni de démocratie manifeste – interroge : quels arguments, en dehors de ceux avancés par l'industrie agrochimique, qui défend son modèle économique, font-ils valoir depuis six ans, alors que les études sur la disparition critique des pollinisateurs se multiplient ?

Si le compromis proposée par la Commission était adopté, l'Europe pourrait se priver du seul outil scientifique ambitieux et pragmatique qui permettrait d'enrayer le déclin des pollinisateurs, en testant la toxicité réelle des pesticides sur ces insectes.

En reportant l'adoption de la totalité des « tests abeilles » tout en abaissant les objectifs de protection, les représentants des États membres de l'Union européenne et la Commission européenne réunis au sein du SCoPAFF prennent une décision anti-démocratique servant les seuls intérêts de l'agrochimie. Une décision qui aura de graves conséquences sur la biodiversité et le vivant, et à terme sur la sécurité alimentaire des Européens.

LE SCoPAFF OU LE RÈGNE DE L'OPACITÉ

En septembre 2018, POLLINIS a demandé à la Commission européenne l'accès aux documents relatifs aux discussions du SCoPAFF, le comité réunissant les représentants de la Commission européenne et des ministères de l'agriculture des États membres, sur l'EFSA GD afin de connaître la composition des réunions et les positions des différents États membres. La Commission a répondu que ces documents ne pouvaient être divulgués, en l'absence d'intérêt public supérieur, et ce afin de « protéger le processus décisionnel ».

Estimant, au contraire, que ces documents contiennent des informations capitales concernant directement les citoyens, leur santé et l'environnement, POLLINIS

a saisi la médiatrice européenne pour dénoncer ce refus. Le 10 mai 2019, cette dernière a donné raison à l'association et enjoint à la Commission de transmettre les documents demandés. Ses recommandations font état d'une « mauvaise administration » de la part de la Commission. La médiatrice insiste sur le fait qu'il n'existe aucune disposition, dans le règlement sur la comitologie, autorisant les États membres à garder leurs prises de position confidentielles ; au contraire, souligne-t-elle, ce règlement garantit l'accès du public aux informations relatives aux réunions et décisions prises par les comités comme le SCoPAFF qui œuvrent au sein de l'Union européenne (« la comitologie »).

COMPROMIS ET COMPROMISSIONS AUTOUR DES « TESTS ABEILLES »

Après cinq ans de pression de la part des firmes agrochimiques, et le blocage des États membres de l'Union dans l'opacité la plus totale, la Commission européenne a finalement cédé : fin 2018, elle recule sur les « tests abeilles » qu'elle avait pourtant commandité (EFSA GD 2014). Cette réforme devait combler les nombreuses lacunes du système actuel d'homologation des pesticides.

PROCÉDURE ACTUELLE (protocoles de l'EPP0, 2010) → jugée obsolète et insuffisante	TESTS ABEILLES DE L'EFSA (2014) → élaborés par des scientifiques indépendants et validés par l'autorité sanitaire	« COMPROMIS » DE LA COMMISSION (2018) → Accédant aux demandes de l'agrochimie
TYPE DE POLLINISATEURS → abeille domestique → larves d'abeilles domestiques (seulement s'il s'agit d'un pesticide régulateur de croissance)	TYPE DE POLLINISATEURS → abeille domestique → bourdons → abeilles solitaires → larves (abeilles domestiques et solitaires, bourdons)	TYPE DE POLLINISATEURS → abeille domestique
EFFETS TESTÉS SYSTÉMATIQUEMENT (1 ^{er} tiers) → toxicité aiguë (orale, contact)	EFFETS TESTÉS SYSTÉMATIQUEMENT (1 ^{er} tiers) → toxicité aiguë (orale, contact) → toxicité chronique → toxicité sur les larves → toxicité des métabolites (pollen, nectar) → effets sublétaux → effets cumulés	EFFETS TESTÉS SYSTÉMATIQUEMENT (1 ^{er} tiers) → toxicité aiguë (orale, contact)
VOIES D'EXPOSITION → pollen → nectar	VOIES D'EXPOSITION → pollen → nectar → eau (guttation, eaux de surface, flaques) → poussières	VOIES D'EXPOSITION → pollen → nectar → eau (guttation, eaux de surface, flaques) → poussières
TYPES DE TRAITEMENT → épandage → enrobage (depuis 2010)	TYPES DE TRAITEMENT → épandage → enrobage	TYPES DE TRAITEMENT → épandage → enrobage

Tests auxquels s'oppose l'industrie agrochimique.

PETIT LEXIQUE DES TESTS ABEILLES ET LEURS ENJEUX

Toxicité aiguë

exposition à une seule forte dose d'un produit ou une seule exposition à celui-ci.

Toxicité chronique

exposition à de faibles doses sur le long terme, l'une des valeurs clés pour pouvoir connaître la toxicité réelle des traitements par enrobage (comme c'est souvent le cas pour les néonicotinoïdes). Ces traitements,

connus comme pesticides systémiques car le produit se diffuse dans les plantes tout au long de leur croissance, sont parmi les plus utilisés de nos jours.

Métabolites

résidus de pesticides, plus ou moins dégradables dans l'environnement, dont il a été montré qu'ils sont parfois plus toxiques que la substance active de laquelle ils sont issus.

Effets sublétaux

effets néfastes sur le comportement et la physiologie de l'insecte entraînant une mort différée : troubles de la reproduction, de l'orientation, de la mémoire, de la respiration, des glandes hypopharyngiennes (production de gelée royale), etc.

Effets cumulatifs

accumulation d'une substance dans l'organisme.

À PROPOS

DATE DE PUBLICATION JUILLET 2019

AUTEURS

Clémentine Bonvarlet, Julie Pecheur, Barbara Berardi

DESIGN GRAPHIQUE

Pia Desoutter

Pour enrichir le débat et les pistes à étudier, toutes les remarques et les commentaires sont les bienvenus et peuvent être envoyés à contact@pollinis.com. La reproduction de ce rapport est autorisée à condition que la source [POLLINIS] soit mentionnée.

CONTACT

Barbara Berardi Tadié

barbarab@pollinis.org

+33 6 12 68 38 66

Julie Pecheur

juliep@pollinis.org

+33 6 74 55 81 81

POLLINIS

10, rue Saint Marc 75002 Paris

www.pollinis.org

